

# LE MAGDALENOIS

LE JOURNAL D'INFORMATION DE  
LA MADELEINE BOUVET



EDITION Juin 2021



<b>LE MOT DU MAIRE</b>	.....	<b>page 3</b>
<b>COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 2021</b>	.....	<b>page 4</b>
<b>LES ANCIENS COMBATTANTS</b>	.....	<b>page 7</b>
<b>LES ACTUALITÉS</b>	.....	<b>page 8</b>
<b>DEPLOIEMENT DE LA FIBRE</b>	.....	<b>page 9</b>
<b>CULTURE ET LOISIRS</b> La bibliothèque	.....	<b>page 10</b>
<b>LA JOURNEE DES ARTISTES</b>	.....	<b>page 11</b>
<b>LES ANIMATIONS</b>	.....	<b>page 12</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b> Les composteurs, le respect du voisinage	.....	<b>page 14</b>
<b>LES INFORMATIONS GENERALES</b>	.....	<b>page 15</b>
<b>LES ADRESSES UTILES</b>	.....	<b>page 17</b>
<b>HOMMAGE à Denise JEANNOT</b>	.....	<b>page 18</b>
<b>LES INFOS COVID ET ALERTES</b> Violences faites aux femmes, enfants maltraités et actes de cruauté envers les équidés	.....	<b>page 19</b>

---

Chères Magdalénoises, Chers Magdalénois, Chers amis,



L'arrivée de l'été nous laisse espérer des jours plus ensoleillés et conviviaux.

Au terme de cette première année de mandature dans un contexte difficile, de confinements en couvre-feu, je vous remercie toutes et tous pour vos efforts.

Je remercie l'ensemble des agents et des élus pour le maintien de nos services publics, pendant cette période de pandémie.

Je tiens à remercier chaleureusement Cathy DELPRAT et toute l'équipe de bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation de la journée des artistes qui a connu un grand succès.

### **En ce qui concerne nos projets :**

- Les 2 tranches d'encrochement de l'étang sont terminées comprenant la réfection du déversoir et du moine : réalisation faite par l'entreprise DASSE pour un coût total de 69 037.92 € TTC,
- Les plantations au cimetière ont été réalisées par notre employé communal, le coût des plants s'élève 1 860.38 € TTC ,
- Les travaux dans le clocher pour la mise en place d'un plancher et d'un grillage anti volatile sont terminés ; réalisés par l'entreprise BODET, le coût est de 2 086.80 € TTC,
- Nous attendons les accords de subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour lancer les travaux de la sente piétonnière qui reliera le bourg au cimetière ainsi que pour la réfection des sanitaires de la salle polyvalente,
- Pour sécuriser la place de l'Etang, en accord avec la région en charge du transport scolaire nous avons décidé de fermer la circulation côté route de Bretoncelles.

Notre CDC cœur du Perche a mis en place un centre de vaccination temporaire à Rémalard en Perche, ce qui nous a permis de vacciner nos aînés. Ce centre est fermé en juillet et août, une reprise est envisagée en septembre.

Jusqu'à présent, les circonstances ont fait qu'aucune manifestation publique n'ait pu avoir lieu. En concertation avec le comité des fêtes, nous avons décidé de reporter au 5 septembre prochain notre traditionnel vide-greniers. Nous espérons que les conditions sanitaires nous permettront de mener à bien cette manifestation.

Je terminerai en vous proposant de nous retrouver tous ensemble autour d'un verre de l'amitié le vendredi 9 juillet à partir de 18h, place de l'étang, pour un moment de convivialité et d'échange afin de renouer le lien social et de rencontrer les nouveaux Magdalénois.

D'ici là, n'oubliez pas d'aller voter pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochains. La démocratie participative passe aussi par cet acte citoyen. Merci aux assesseurs bénévoles pour le temps consacré à la tenue des bureaux de vote.

Toute l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés, s'associe à moi pour vous souhaiter un agréable été et de bonnes vacances.

Olivier BOULAY

## SÉANCE DU 8 JANVIER 2021

### Travaux à prévoir pour le budget 2021

Monsieur le Maire en concertation avec le conseil municipal énumère les travaux à prévoir, à savoir :

- Les sanitaires de la salle polyvalente
- L'enrochement de l'étang (une partie est déjà réalisée)
- Etude de la sécurisation du bourg
- Démolition de la ruine
- Aménagement d'un chemin piétonnier allant du bourg au cimetière
- Plantations au cimetière
- Etude du remplacement du chauffage actuel par une pompe à chaleur au logement communal et à la bibliothèque
- Réfection de la toiture au logement communal et à la bibliothèque.
- Numérotation des maisons dans les hameaux

### Renforcement d'aménagement des abords de l'étang : Devis de l'entreprise DASSE

- Monsieur le Maire rappelle que les travaux sont prévus en 3 étapes. L'entreprise DASSE a fourni un devis pour la 2<sup>ème</sup> étape dont le montant s'élève à 14 110.00 euros HT soit 16 932 TTC.
- Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DASSE.
- Les crédits sont prévus à l'opération 41 du budget.

## SÉANCE DU 5 FEVRIER 2021

### Renouvellement du contrat de maintenance Microbib à la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de maintenance informatique à la bibliothèque arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mars prochain et qu'il convient de le renouveler.

Le montant est de 260 € HT pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec la société MICROBIB.

La dépense est prévue à l'article 6156 du budget.

### Adhésion à la télétransmission ACTES des documents administratifs.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à un prestataire de services pour la dématérialisation des délibérations, des documents budgétaires et des dossiers d'urbanisme vers la préfecture pour signature électronique.

Cette solution permettrait de gagner du temps par rapport à l'acheminement postal, et d'avoir des frais postaux moins onéreux. Monsieur le Maire a demandé un devis chez plusieurs prestataires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du prestataire FAST DOCAPOSTE dont le montant s'élève à 756.00 euros HT soit 907.20 TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Les crédits seront prévus à l'opération 26 du budget

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « ACTES » avec la Préfecture

### Demande de subvention DETR pour les travaux de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR entre 20 et 50 % pourrait être allouée pour la mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### Demande de subvention DETR pour l'acquisition d'un logiciel ACTES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR de 80 % pourrait être allouée pour l'acquisition du logiciel « ACTES » pour la télétransmission des documents administratifs vers la Préfecture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une sente piétonne vers le cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention DETR de 20 à 50% pourrait être allouée pour l'aménagement d'une sente piétonne et sécurisation allant du bourg au cimetière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire cette demande de subvention et l'autorise à signer tout document relatif à ce dossier.

### Prestation de Orne Métropole pour l'étude de la sécurisation du bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la convention de Orne Métropole pour l'étude de l'aménagement du bourg.

Le montant s'élève à 5 550.00 euros HT soit 6 660.00 euros TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention. La dépense sera inscrite à l'opération 46 du budget.

### Préparation des budgets Primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a préparé les Budgets Primitifs 2021 de la commune et de l'assainissement.

**Vote des comptes de gestion**

**Budget commune**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le conseil municipal, accepte à l'unanimité : Approuve le compte de gestion du trésorier municipal, M BRILHAULT pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Budget assainissement Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le conseil municipal, accepte à l'unanimité : Approuve le compte de gestion du trésorier municipal, M BRILHAULT pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Budget assainissement**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Le conseil municipal, accepte à l'unanimité : Approuve le compte de gestion du trésorier municipal, M BRILHAULT pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote du compte administratif du service public d'assainissement**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M GRASTEAU Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. BOULAY Olivier, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur le Maire quitte la salle.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		57 418.81		73 274.13		130 692.94
Opération de l'exercice	18 908.09	24 670.85	20 209.48	9 162.00	39 117.57	33 832.85
Closure de l'exercice		63 181.57		62 226.65		125 408.22

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ; Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'assainissement 2020. Monsieur le Maire réintègre la salle

**Vote du budget primitif de la commune**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 545 486.94 €

Dépenses et recettes d'investissement : 293 026.29 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	631 215,58 €	631 215,58 €
Section d'investissement	356 792,00 €	375 234,00 €
Restes à réaliser	18 442,00 €	
TOTAL	1 006 449,58 €	1 006 449,58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2021 comme suit

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement -  
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	631 215,58 €	631 215,58 €
Section d'investissement	356 792,00 €	375 234,00 €
Restes à réaliser	18 442,00 €	
TOTAL	1 006 449,58 €	1 006 449,58 €

Le Conseil Municipal a procédé au vote du budget primitif de la commune pour 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 375 234.00 Euros en section d'investissement et à la somme de 631 215.58 Euros en section de fonctionnement.

**Délégations à Monsieur le Maire**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant que qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

• Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal

(1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

(2) De fixer à hauteur de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

(3) De procéder, à hauteur de 200 000 euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

(4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux,

de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

(6) De passer les contrats d'assurance ;

(7) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

(8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

(9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

(10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

(11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

(12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

(13) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant le tribunal administratif ;

(14) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, sans limitation de montant ;

(15) De prendre toute décision modificative au niveau du budget à hauteur de 15 000 euros.

- Prendre acte que cette délibération est à tout moment révocable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal : Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci

- Prendre acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation

### **Achat d'un ordinateur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ordinateur utilisé principalement par les élus doit être remplacé. Un devis a été demandé par l'intermédiaire de M HERLIN, notre informaticien, à l'entreprise LDLC. Le montant s'élève à 983.20 € HT soit 1 179.84 € TTC.

Le conseil municipal accepte cet achat.

### **Organisation de la pêche à l'étang communal pour l'année 2021 : date et tarifs**

Monsieur le Maire énonce les tarifs des cartes à l'année et à la journée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de vente des cartes de pêche à l'étang communal, à savoir :

- Carte à la journée : 7.00 euros - Carte à l'année : 55.00 euros  
Monsieur le Maire donne lecture du règlement de l'étang. Le conseil municipal accepte le règlement.

### **Convention de mise à disposition d'un local de la mairie au SIAEP PERCH'EST**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prévoir une convention pour la mise à disposition d'un local de la mairie pour le SIAEP PERCH'EST. Une indemnité peut être demandée par la commune. Actuellement, la somme de 650 euros par an est payée à la commune des Menus. Le SIAEP a acheté l'équipement informatique et téléphonique, ainsi que du mobilier de bureau.

Avec 1 abstention et 9 voix pour, le conseil municipal décide

de demander un loyer annuel à hauteur de 650.00 euros au SIAEP PERCH'EST. Ce loyer sera révisable en fonction de la consommation d'électricité.

## **SÉANCE DU 2 AVRIL 2021**

### **Pacte de gouvernance de la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire donne lecture du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur du Perche et en explique le fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le fonctionnement du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur du Perche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêté de Mme la Préfète acceptant les modifications des statuts de la Communauté de Communes Cœur du Perche, il convient de délibérer afin d'accepter des changements, notamment pour la prise de compétence mobilité.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal accepte les nouveaux statuts de la CDC (ci-joints en annexe), ainsi que la prise compétence mobilité.

### **Travaux de l'étang communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors des travaux sur la berge il s'est avéré nécessaire de réaliser les travaux de réfection du déversoir et du moine ainsi qu'un prolongement de l'enrochement.

2 devis ont été reçus de l'entreprise DASSE.

Le premier qui concerne l'enrochement s'élève à 10 540.00 € HT soit 12 648.00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis dont la dépense est prévue à l'opération 41 du budget.

Le second qui concerne la réfection du déversoir et du moine à l'étang s'élève à 6 583.60 € HT soit 7 900.32 € TTC

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis dont la dépense est prévue à l'opération 41 du budget.

### **Devis pour le remplacement du grillage anti-volatile dans le clocher de l'église**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise BODET qui fait la maintenance des cloches de l'église a constaté que l'état du grillage anti-volatile du clocher est très dégradé. L'entreprise a fourni un devis pour le remplacement du grillage.

Le devis s'élève à 1 739,00 € HT soit 2 086,80 € TTC.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis. La dépense est prévue à l'opération 22 du budget.

### **Vote des taxes**

Monsieur le Maire donne lecture des états de notifications des taux d'impositions des taxes locales pour 2021, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés : 6.80 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27.38 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les taxes restent au même taux que l'année précédente.

## Commémoration du 8 mai 1945

Ce samedi 8 mai 2021, 76<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945, la cérémonie commémorative s'est déroulée à La Madeleine Bouvet devant le monument aux morts en présence des anciens combattants et des élus.



Après l'appel des noms des militaires et civils morts pour la France, **le message de l'UFAC** (Union Française des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre) a été lu par le jeune Paul BOUCHER :

« Aujourd'hui, le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme. Aussi, fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix. »

**Le message de Geneviève Darrieussecq**, déléguée auprès de la ministre des armées chargée de la mémoire et des anciens combattants (extrait ci-dessous) a été lu par Marina Kolla:

« Entendons les mots de Malraux : « *un monde sans espoir est irrespirable* ». La victoire de 1945 est le succès de l'espoir, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante ».



### CONTACT

LES ANCIENS COMBATTANTS

La Madeleine Bouvet - Le Pas Saint l'Homer  
Président : M. Jean BIGEAULT 02 33 73 93 60



## Adressage des hameaux



**Une grande nouvelle !** Prochainement, toutes les habitations des hameaux de La Madeleine Bouvet se verront attribuer un numéro de voirie. Différentes possibilités sont à l'étude au niveau de la prestation (la Poste, le Département ...). Nous ne manquerons pas de vous transmettre la nouvelle plaque avec votre numéro.

## Elections départementales et régionales



Dimanche 20 et 27 juin 2021, **les bureaux de vote seront exceptionnellement installés à la salle des fêtes** de La Madeleine Bouvet. Toutes les mesures sanitaires seront mises en place dans le cadre de la COVID 19.

**Un électeur peut donner procuration** s'il ne peut pas se rendre au bureau de vote le jour de l'élection. La démarche doit être faite le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration. Pour ces élections, un électeur ne peut pas détenir plus de 2 procurations. Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur la liste électorale de la commune.

### 3 possibilités pour faire la démarche :

- Procuration faite en ligne : utiliser le téléservice « maprocuration », puis **aller en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'email de confirmation du dépôt de la demande en ligne.
- Imprimer le formulaire disponible sur Internet, puis **le remettre en personne** en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat, ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou au commissariat, ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet) et **présenter en personne** un justificatif d'identité.

+ D'INFOS

## Sécurisation

Dans un souci de sécurisation de la place de l'étang, un test a été effectué le 28 mai 2021, en présence du représentant de la région, pour modifier le ramassage scolaire à cet arrêt et s'assurer du bon déroulement. Le test s'est révélé concluant.

**Une fermeture de cet accès est programmée durant l'été** afin de mesurer les éventuels impacts. Cette démarche s'inscrit dans un **projet global de sécurisation de la circulation** en traversée de bourg dont les études sont en cours.

## Les dates à retenir

Portes ouvertes **LES SAVONS DE MALVA**, le dimanche 11 juillet 2021 de 10h30 à 18h00



## Le déploiement de la fibre se prépare à La Madeleine Bouvet !



**Garantir l'accès à l'internet Très haut débit aux Ornais d'ici 2023 : c'est l'objectif du Département. A La Madeleine-Bouvet, les études sont en cours pour permettre l'accès à la fibre.**

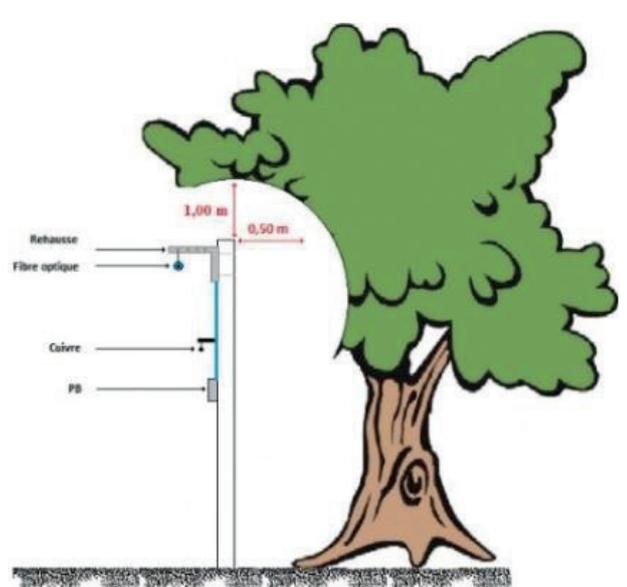
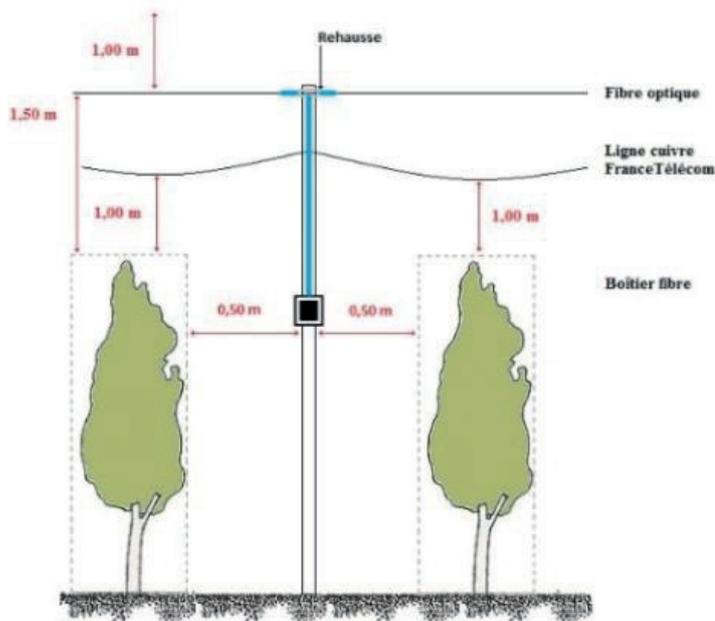
L'arrivée de la fibre à La Madeleine-Bouvet va devenir une réalité. Des études d'ingénierie sont en cours pour l'installation de cette fibre. Toutefois, nous savons que la fibre va remplacer les câbles téléphoniques existants.

Orange (via sa filiale Orne Département Très Haut Débit), opérateur aménageur sur le département, et le Conseil départemental de l'Orne œuvrent activement au déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire.

### L'ELAGAGE

Les travaux de déploiement sur notre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Un élagage devra être réalisé avant la pose des câbles. Un état des lieux peut d'ores et déjà être fait, notamment là où se trouve le réseau France Telecom car la fibre utilisera les mêmes supports.

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques. Un entretien annuel sera à prévoir.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le début de ce chantier d'envergure, ce sont déjà 30 % des foyers et locaux professionnels qui sont éligibles à la fibre optique dans les 385 communes de l'Orne.

## La bibliothèque

### La bibliothèque communique... ou le journal des bonnes nouvelles !

**Votre grainothèque** n'attend que vous : basée sur le principe de l'échange, elle vous permet de diversifier votre jardin et/ou potager, sans un centime à déboursier ! :

Si vous cherchez des graines de fleurs ou de légumes, des boutures, des greffes...venez nous en parler, ou envoyer nous un mail que nous diffuserons aux jardiniers... qui auront peut-être ce que vous attendez.

Si vous avez en excès des graines de fleurs ou de légumes, rapportez-en et le tour est joué !

Votre grainothèque est ouverte aux mêmes horaires que la bibliothèque :

mercredi : 14h30 à 17h30 et samedi 9h30 à 11h30

mail : [bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr](mailto:bibliotheque.communedelamadeleinebouvet5@orange.fr)



### Votre bibliothèque ne ferme pas l'été, les bénévoles se relaient pour vous accueillir

## Les prochains événements

❖ **TROC JARDIN** : dimanche 19 septembre 9h30 à 12h00 suivi d'un repas partagé

❖ **CONFERENCE « APPRENDRE A APPRENDRE »** à l'occasion de la fête de la science

Animée par Françoise Guinebert, ex-enseignante en sciences.

Nous sommes nombreux à rencontrer des difficultés à nous souvenir de quelque chose que nous avons déjà appris. Nous avons l'impression que notre mémoire est souvent limitée. Des découvertes récentes, sur le fonctionnement du cerveau, montrent qu'il n'en est rien. En effet, à l'exception des maladies neuro-dégénératives, chacun d'entre nous, quel que soit son âge, peut commencer à apprendre une langue étrangère, à jouer d'un instrument ou se perfectionner dans n'importe quel domaine.

C'est la raison pour laquelle la bibliothèque de La Madeleine Bouvet se fera un plaisir de partager avec vous un grand nombre d'astuces pour améliorer la mémorisation des petits comme des grands, des tables de multiplication comme des concepts philosophiques.

**dimanche 3 octobre 2021 à 15h, salle polyvalente.**

❖ **PARCOURS D'UN DEPORTE**

Animé par Jean-Claude Chevalier, fils du déporté.

**samedi 16 et dimanche 17 octobre 2021 de 10h à 17h, salle polyvalente.**

## La Journée des artistes

Après des mois d'incertitudes, un changement de date presque à la dernière minute, des difficultés multiples avec un délai court pour appliquer les mesures, distribuer la communication, une météo très pluvieuse annoncée... L'équipe de bénévoles s'est obstinée à organiser cette journée artistique à la Madeleine Bouvet et n'a rien lâché.

Au final, les organisateurs et la mairie sont ravis du succès de cette journée, car les visiteurs étaient bien au rendez-vous. Au total ce sont 26 artistes et artisans d'art bien répartis sur plusieurs sites qui ont accueilli plusieurs centaines de visiteurs, dans le respect des mesures sanitaires.



Ravis de cette reprise de lien avec le public, ils ont exposé et expliqué leur travail dont 3 pour la première fois, bien entourés d'habitues. Patrick Bretagne artiste-peintre, régulièrement invité dans les festivals internationaux et dont le travail est exposé en galeries, revisitait comme à son habitude, avec humour, certaines œuvres. Les enfants étaient "aux premières loges devant les potiers en démonstration sur le tour".



Le lavoir de La Madeleine Bouvet a rarement vu autant de monde sur une seule journée : il faut dire que Marie Labarelle s'y entend pour embellir les tissus avec ses teintures végétales, cela relevait de la magie !

En plus des ventes, des stages, des commandes, mais aussi, des retrouvailles, des liens se sont créés, des conseils et rdv ont été donnés...toute cela dans une belle convivialité.

Un grand merci à l'équipe de bénévoles pour cette belle organisation et pour le plaisir et l'espoir apportés !



## Vide Greniers de La Madeleine Bouvet



Notre célèbre vide greniers, traditionnellement organisé le premier dimanche de juin, n'a malheureusement pas eu lieu en 2020 et en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Les vide greniers et les brocantes étant à nouveau autorisés lorsqu'ils ont lieu en plein air, notre vide greniers est exceptionnellement reporté au **dimanche 5 septembre 2021**, sous réserve de l'évolution sanitaire et des dispositions gouvernementales.



## Verre de l'amitié

N'oubliez pas notre verre de l'amitié offert par la commune le vendredi 9 juillet 2021 à partir de 18h, place de l'étang.

## Questionnaire ados Cœur du Perche

Tu as entre 10 et 17 ans ? Ton avis intéresse la CDC !!!

La communauté de communes Cœur du Perche (c'est une collectivité comme ta mairie sauf que ça englobe les 12 communes qui composent ton territoire) souhaite mieux connaître les jeunes de notre territoire et cerner tes attentes et tes besoins en matière de loisirs, de santé, de mobilité et tes préoccupations d'ados en général.

Cœur du Perche s'adresse directement aux premiers concernés sous forme d'un questionnaire en ligne disponible sur :

- Le site internet : [www.jeunesse.coeurduperche.com](http://www.jeunesse.coeurduperche.com)
- Le compte Facebook <https://www.facebook.com/cdc.coeurduperche/>
- Ou en utilisant ce lien <https://forms.gle/7dgybNMns81UyBG89>

**Date limite de participation fixée au 30 juin**

## L'ECOLE BUISSONIERE

**Présidente** : Madame Martine TILLARD

**Animatrice** : Madame Véronique GAREL

☎ 02 33 73 91 50

**Animations et Loisirs enfants**

**A partir de 3 ans**

**Tous les mercredis de 14H30 à 16H30**

## LE COMITE DES FETES

**Président** : Monsieur Bruno LECOMTE

☎ 06 07 91 89 17

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis l'organisation des manifestations, souhaitons que 2021 soit une année riche en animations...

## LA PECHE

### Pêche dans l'étang communal

**Lâcher de truites : les samedis 19 juin, 10 juillet, 14 août 2021**

**Ouverture de mi-mars à fin octobre**

**Tarifs** : carte à la journée 7 € / à l'année 55 €

Cartes de pêche vendues à LA CASA DI PINOCCHIO

### Pêche dans la Corbionne

**L'AAPPMA (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)**

**LA MADELEINE BOUVET – MOUTIERS AU PERCHE**

**Tarifs** : carte à la journée 15 € ; à l'année : 71 €

90 € interfédérale ; découverte < 12 ans 5 € ;

mineur > 12 ans 18 € ; découverte femme 30 €

Vente à La CASA DI PINOCCHIO et à MOUTIERS AU PERCHE à la boucherie de la commune



## FLEURISSEMENT

Au cimetière, les premiers aménagements paysagers ont été réalisés au cours du printemps avec cupressus pyramidalis et rosiers paysagers tequila au programme.



Le fleurissement de la commune qui apporte une jolie touche de gaieté dans nos rues a également été réalisé par notre employé communal !



## Distribution de composteurs

Pour permettre aux habitants de valoriser ses déchets, ainsi que les déchets verts issus de l'entretien du jardin, le SMIRTOM du Perche va organiser **une nouvelle campagne de distribution de composteurs**. Le compostage permet de réduire ses déchets et le compost ainsi obtenu va enrichir et fertiliser la terre.



Les composteurs proposés sont en bois (douglas non traité). Deux tailles de composteurs (300 litres et 600 litres) sont disponibles en fonction du nombre de personnes composant le foyer et de la superficie du terrain.

Une formation gratuite essentielle vous sera dispensée avant le retrait du composteur pour vous donner des indications sur le processus de compostage et l'utilisation du compost.

Ce sera également l'occasion de répondre à vos questions et d'échanger avec les autres participants !

Pour inciter les usagers à acquérir les composteurs, une partie du coût de l'achat des composteurs est pris en charge par le SMIRTOM.

Une participation sera demandée de 22 euros pour le composteur 300 litres et 28 euros pour le 600 litres. Le règlement se fait par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public.

Pour réserver votre composteur et connaître les modalités de distribution, contactez le SMIRTOM du Perche Ornaïs au 02 33 25 55 87, par mail à [eco.tri@wanadoo.fr](mailto:eco.tri@wanadoo.fr) ou via notre page Facebook.

### TRI SELECTIF

**Il est important** que chaque foyer fasse l'effort de faire un tri dans **2 bacs** ou cartons différents (*verre, plastique et papier/carton*).

Déposez ces déchets dans les containers aménagés à cet effet sur la place de l'étang.

**« PLUS ON TRIE, MOINS ON ENFOUIT ET ON FAIT DES ECONOMIES »**

**Il est interdit** de déposer les objets encombrants dans les containers à poubelles

\*\*\*\*\*

### **DECHETTERIE**

La déchetterie de REMALARD est ouverte tous les jours sauf dimanche et fête de :

9H-12H & 13H30-18H

Elle accepte tous les types de déchets.

Renseignements. : 02 33 83 07 43

### RESPECT DU VOISINAGE

Un arrêté préfectoral fixe les heures légales des travaux bruyants\*.

A savoir :

**En semaine**

de **08H30 à 12H00** et de **14H00 à 19H30**  
pour les **professionnels**. de **7H00 à 20H00**

**Samedi**

de **09H00 à 12H00** et de **15H00 à 19H00**

**Dimanche & jours fériés**

de **10H00 à 12H00**

\* Les travaux bruyants sont relatifs aux engins à moteurs thermiques utilisés pour la tonte, taille, débroussaillage et coupe.

Les perceuses, meuleuses et disqueuses, etc. sont concernées.

**Les animaux aussi**

**La loi s'applique aussi aux chiens qui ne doivent pas perturber le voisinage et ne doivent errer.**

## La conciliation, mode de règlement des litiges

En cas de litige d'ordre privé (troubles de voisinage, conflits propriétaire/locataire, créances impayées, malfaçons, difficultés à faire exécuter un contrat ...), la conciliation qui est un mode alternatif de règlement des conflits permet de trancher un litige rapidement à l'amiable entre deux personnes physiques ou morales. Sont exclues les questions relatives à l'état civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants) ainsi que les litiges avec l'administration.

La conciliation résulte de la volonté des parties en conflit de discuter un problème qui les oppose. La conciliation se fait en présence d'un tiers, le conciliateur de justice, et peut aboutir à un arrangement

Comment saisir le conciliateur ?

Le conciliateur de justice peut être saisi ainsi :

- Par le justiciable lui-même, en dehors de toute procédure judiciaire, par courrier, par téléphone ou à l'occasion d'un rendez-vous.
- Par le juge d'instance, dans le cadre d'une procédure devant le tribunal d'instance, lorsque ce dernier estime qu'il est utile de tenter un règlement à l'amiable avant de poursuivre l'instruction d'une affaire. Dans ce cas, la mission du conciliateur ne peut excéder un mois.

**La procédure de conciliation est gratuite**, il s'agit d'une procédure simple et amiable. Elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier.



### Coordonnées du conciliateur

Monsieur Jean-Claude POIRIER

8 rue du Collège à Bretoncelles

06.88.88.86.75

poirier.jeanclaudio263@orange.fr

### LES ELUS A VOTRE ECOUTE

#### Mairie de La Madeleine Bouvet

Les élus de votre commune sont à votre écoute et peuvent vous recevoir

Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous en appelant le

**02 33 73 94 14**



### LES SERVICES PUBLICS + DU PERCHE

#### C'est une aide de proximité pour :

- ✓ Être accompagné(e) dans les démarches auprès des différentes administrations
- ✓ Recevoir une réponse individualisée et être informée du suivi du dossier
- ✓ Être conseillé(e) sur les services publics et les démarches en ligne
- ✓ Constituer des dossiers administratifs

Les lieux : mairies de Bretoncelles, Rémalard, Berd'huis, Perche en Nocé.

**Maison de la Petite Enfance**

**PER'CHOUETTE**

**Espace multi accueil : crèche, halte-garderie  
Relais assistantes maternelles**

Rue Gustave Le Corre 61110 Condé sur Huisne

☎ **06 74 29 22 32**

**Relais Assistantes Maternelles**

☎ **07 81 80 32 39**

**Office de Tourisme du Pays Rémalardais**

**Horaires d'ouverture :**

**Hiver du 1 octobre au 30 avril**  
9h30-12h30 tlj sauf mercredi, dimanche

**Été du 2 mai au 30 octobre**  
9h30-12h30 tlj sauf mercredi  
samedi 9h30-12h30 et 14h30-17h30

☎ : **02 33 73 71 94**

Mail : [o.t.p@orange.fr](mailto:o.t.p@orange.fr)

[www.tourisme-perche-remalardais.fr](http://www.tourisme-perche-remalardais.fr)

**NOUVEAUX  
ARRIVANTS**

Que vous soyez  
propriétaire ou  
locataire,  
**signalez votre  
arrivée**  
à la mairie.

**VOS DÉMARCHES**

**Je prévois des travaux :**

**Déclaration préalable :**

En dehors des bâtiments supérieurs à 12 mètres de hauteur, ou de surface inférieure à 5 m<sup>2</sup>, toute modification de votre bien est soumise à autorisation préalable.

Que ce soit pour repeindre les volets, changer une barrière, construire un abri de jardin, réaliser une extension, les travaux sont soumis à demande préalable.

**Demandes à réaliser :**

Déclaration préalable en mairie

Permis de démolir en mairie

**Je souhaite construire :**

**Permis de construire :**

Toute construction nouvelle ou extension supérieure à 20m<sup>2</sup> est soumise à autorisation et doit faire l'objet d'une demande à la mairie.

Une fois la déclaration préalable ou le permis de construire accordé, celui-ci ne donne pas pour autant tous les droits au demandeur qui en cas d'occupation de la voie publique doit demander une autorisation à la mairie.

**Demandes à réaliser :**

Déclaration préalable en mairie

Permis de construire et de démolir en mairie

**Divers**

Toute création d'entrée sur une parcelle, champ ou habitation, doit faire obligatoirement l'objet d'une demande en mairie.

L'entretien est à la charge du pétitionnaire ainsi que pour les ponts déjà existants

Le nettoyage des buses doit être effectué pour laisser libre l'écoulement de l'eau

**PAIEMENTS  
TRÉSOR PUBLIC**

*Vous pouvez  
désormais payer  
jusqu'à 300€ en  
espèces ou en carte  
bancaire les impôts,  
amendes, factures.*

\*\*\*\*\*

Dans certains  
bureaux de tabac :

Bar du commerce  
**A RÉMALARD,**  
Au coin de la rue

A La Bonne  
Franquette  
**A LONGNY AU  
PERCHE**

**PROCHAINEMENT**

Le transport scolaire évolue avec un nouvel arrêt de bus prévu au niveau du lieu-dit l'Herbage à La Madeleine Bouvet.

Il sera opérationnel pour nos 5 élèves dès la rentrée de septembre 2021.

De la dynamique et du positif pour répondre aux besoins de toutes les familles isolées à la campagne !



**SERVICES PUBLICS****Mairie de La MADELEINE BOUVET**

☎ : 02 33 73 94 14

@ : [mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.madeleine.bouvet@wanadoo.fr)**Ouverture** : Mardi 14h – 16h30

Vendredi 10h – 12h et 14h - 16h

**CDC Cœur du Perche**

ZA St-Marc Ouest - 61110 Rémalard-en-Perche

☎ : 02 33 25 44 85

**Gendarmerie** - ☎ : 17 ou 02 33 83 11 61Permanences à Rémalard :

Lundi 8h – 12h - Vendredi 14h – 19h

A Longny au Perche

Tous les jours 8h – 12 h et 14h – 19h

**Pompiers :**

☎ : 18 ou 112 à partir d'un portable

**Agence postale communale**

Située à la mairie de Bretoncelles

☎ : 02 37 52 31 71

Ouverture : du lundi au samedi : 9h00 – 12h30

**Syndicat de l'eau** - Olivier BOULAY

☎ : 06 20 74 46 09

**Sous-préfecture Mortagne au Perche**

1 Rue du Faubourg Saint-Eloi

61400 Mortagne-au-Perche

☎ : 02 33 80 61 61

**Préfecture de l'Orne**

39 Rue Saint-Blaise - 61000 Alençon

☎ : 02 33 80 61 61

**Tribunal d'instance Alençon**

2 Avenue Wilson - 61000 Alençon

☎ : 02 33 29 42 93

**Tribunal judiciaire – Alençon**

Place Maréchal Foch - CS 70355- 61 014

ALENCON

☎ : 02 33 82 25 00

**Conseil départemental de l'Orne**

27 Boulevard de Strasbourg - 61000 Alençon

☎ : 02 33 81 60 00

**Caisse d'allocations familiales 61**

☎ : 0 810 25 61 10

**SNCF TER CENTRE**

☎ : 0 800 83 59 23 (N° VERT)

**SANTE****URGENCE : SAMU** ☎ : 15**MEDECINS :****Dr RICO à Bretoncelles**

☎ : 02 37 37 20 08

**Dr VIARD à Rémalard**

☎ : 02 33 25 48 69

**Dr FAURE à Condé sur Huisne**

☎ : 02 33 25 48 69

**Dr GERMAIN à Bellou sur Huisne**

☎ : 02 33 83 89 89

**Masseur-kinésithérapeute – Bretoncelles**

Léa DEBRAY – ☎ : 06 81 34 45 37

Aurélien LEWALTER – ☎ : 02.37.37.90.41

Lundi, mercredi, jeudi : 9h00 – 12h30

Mardi, vendredi : 14h– 18h

**Ostéopathe – Bretoncelles**

Marine GERMOND – ☎ : 07 84 97 02 55

Lundi à vendredi 9h00 – 20h

Samedi : 9h00 – 12h

**SSIAD (soins à domicile) :**

☎ : 02 37 37 48 67

**ADMR**

☎ : 02 33 83 72 10

**UNA**

☎ : 02 33 85 30 50

**Cabinet infirmière – Rémalard**

☎ : 02 33 83 62 62

**Cabinet dentaire – Rémalard**

☎ : 02 33 31 97 09

**Clinique vétérinaire – Rémalard**

☎ : 02 33 83 65 65

**PHARMACIES****HEDOUIN - Bretoncelles** ☎ : 02 37 37 20 38**HAREAU - Rémalard** ☎ : 02 33 73 72 31**TUFFAIN - Condé sur Huisne** ☎ : 02 33 73 31 32**AMBULANCES – VSL – TAXIS****MALNUIT – Rémalard**

☎ : 02 33 83 56 56

**CAILLON (taxis) – Bretoncelles**

☎ : 02 37 52 09 39

## HOMMAGE A DENISE JEANNOT

Denise SOUVRAY épouse JEANNOT, née le 18 février 1920, nous a quitté en janvier 2021.  
Sa vie fut certes longue, mais surtout laborieuse et difficile.



A l'âge de 5 ans, elle s'est trouvée traumatisée par la mort de son père.

A la suite de cet événement, elle fut placée chez les religieuses à Rémalard. A 12 ans, faute de moyens, sa mère la place dans une ferme comme aide-ménagère.

A 18 ans, Denise se marie avec Emile JEANNOT.

Au fil des années, la famille s'agrandit et 13 enfants sont nés de cette union, dont malheureusement un garçon décédera quelques jours après sa naissance.

Denise a toujours fait preuve de beaucoup de courage avec un caractère de battante pour s'occuper de toute sa famille, tout en participant activement aux travaux de la ferme. Les journées étaient longues mais Denise ne se plaignait jamais.

A 52 ans, une terrible maladie liée à son activité agricole l'éloigne de sa famille pour plusieurs semaines. Par sa volonté, elle réussira malgré tout à surmonter cette épreuve, laissant le personnel hospitalier admiratif.

A 61 ans, son mari décède subitement d'une crise cardiaque. Malgré tous ces malheurs, Denise décide à l'âge de 55 ans de continuer à exploiter la ferme seule avec ses deux enfants encore mineurs.

A 73 ans, elle décide de prendre sa retraite bien méritée après 61 ans de dur labeur, de travail et de sacrifice.

Toujours prête à aider, sa bonté, sa gentillesse et sa générosité étaient inégalables avec tout le monde !



Nous n'oublierons pas Denise !

## Infos COVID – 19

### Quelles sont les dernières mesures ?

Depuis le 19 mai 2021, certaines restrictions sont allégées :

- La **réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinéma et théâtres** avec des jauges limitées.
- Le **couvre-feu est repoussé à 21 heures** (au lieu de 19 heures).
- **Levée progressive de l'obligation de justifier d'un motif impérieux pour les voyages depuis ou vers les territoires d'outre-mer**, sauf en Guyane où le nombre de contaminations augmente.

### Les prochaines étapes la stratégie de réouverture :

La stratégie de réouverture est conditionnée à la situation sanitaire de chaque département.

**9 juin 2021** : couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport ; assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

**30 juin 2021** : fin du couvre-feu.

### Port du masque obligatoire dans toutes les agglomérations de panneau à panneau



## Violences faites aux femmes

### Numéro d'appel 3919 ou Gendarmerie 17

Depuis trois ans, plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour lutter contre les violences faites aux femmes :

- **Suspension automatique de l'autorité parentale** du parent auteur d'un homicide conjugal ;
- Mise en place d'un **bracelet anti-rapprochement** destiné à assurer le contrôle à distance des conjoints ou ex-conjoints violents ;
- Création du **délit d'outrage sexiste** ;
- Création de **solutions de logement** et d'hébergement : contacter la préfecture de L'ORNE ou le Conseil Départemental

## Enfance maltraitée

Il s'agit de la maltraitance commise sur un mineur par ses parents ou par des personnes de son entourage. Cette maltraitance peut prendre diverses formes :

- Violences physiques
- Violences sexuelles (attouchements, mutilations sexuelles ...)
- Violences psychologiques (brimades, menaces ...)
- Privations volontaires de soins (alimentation, médicaments, hygiène ...)
- Enfance en danger – 119

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

### Par téléphone : 119

(Appel gratuit et confidentiel) 24h/24 et 7 jours/7 Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Vous pouvez également contacter les services du département : aide sociale à l'enfance (ASE) ou cellule de recueil des informations préoccupantes (Crip)

## Actes de cruauté envers les équidés

Le 9 septembre 2021, le gouvernement a lancé un numéro vert pour les propriétaires de chevaux.

**Ce numéro gratuit est accessible de 9h à 17h du lundi au vendredi.**

**NUMÉRO VERT : 0 800 738908**

### RECOMMANDATIONS :

- Surveiller quotidiennement ses chevaux et ses herbages
- Vérifier qu'aucun repérage n'a été mis en place : un objet qui ne devrait pas être là, clôture marquée, traces de pneus sur un terrain privé...
- Ne pas laisser de licol au pré
- La nuit, rentrer les équidés dans une zone sécurisée
- Poser des caméras de chasse et/ou systèmes de détection
- Prendre contact avec les voisins et les visiteurs habituels pour les sensibiliser à une vigilance collective
- Signaler tout comportement suspect à proximité des pâtures à la gendarmerie avec le 17. Ne pas intervenir soi-même.
- Appeler le 17 si vous êtes victime d'actes de cruauté, ne pas modifier les lieux, porter plainte dès que possible.